

AVENANT A LA DELEGATION DE SIGNATURE 20252030.DA

La Directrice Générale du Crous de Toulouse-Occitanie

Décide,

Article 1

La délégation accordée à Odile Jankowiak-Gratton-Gratton, Directrice adjointe, est élargie à tous les actes et documents relevant du fonctionnement du Crous de Toulouse-Occitanie.

Article 2

Cette délégation est accordée dans la limite de la réglementation et des directives données par la Directrice générale

Article 3

Le présent avenant est valable du 16 février au 28 février 2026.

Toulouse le 16/02/2026

La Directrice adjointe du Crous
de Toulouse-Occitanie,

Odile Jankowiak-Gratton,

La Directrice générale du Crous
de Toulouse-Occitanie,

Dominique Froment,